



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille quatorze et le douze mars à neuf heures, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le mardi quatre mars deux mille quatorze, conformément à l'article 184 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>Présents :</i>	<i>excusés avec procuration :</i>	<i>absents :</i>
3	2	5

Délibération N° 07-2014

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU CENTRE DE GESTION ET DE FORMATION

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI, *a reçu procuration de Mme Clarisse POIA,*
- M. Bruno SANDRAS,
- M. René TEMEHARO, *a reçu procuration de M. Cyril TETUANUI,*

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L2121-31, L2121-14, D 2342-11 et D2342-12;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Considérant qu'en application du deuxième alinéa de l'article L2121-14 du code Général des collectivités territoriales, le conseil d'administration a élu M. Bruno SANDRAS, vice-président, comme Président ;

Vu l'appel nominal, cinq membres présents ou représentés en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président de séance, M. Bruno SANDRAS rappelle qu'il s'agit de se prononcer sur le compte administratif 2013 du Centre de gestion et de formation.

Il rappelle ensuite que ce document constitue l'arrêté des comptes.

Sont retracés toutes les prévisions, réalisations, rattachements et les restes à réaliser en dépenses et recettes de l'exercice clos. Il permet de dégager le résultat qui sera à intégrer au Budget Primitif.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Président de séance et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De donner acte à Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, Président, de la présentation du compte administratif 2013.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

• Prévisions :	487 775 505 F
• Réalisations :	268 442 164 F
• Dont rattachements :	0
• Restes à réaliser :	0

Recettes :

• Prévisions :	487 775 505 F
• Réalisations :	350 668 846 F
• Dont rattachements :	0
• Restes à réaliser :	0

Section d'investissement

Dépenses :

• Prévisions :	145 661 217 F
• Réalisations :	9 832 778 F
• Restes à réaliser :	763 723 F

Recettes :

• Prévisions :	145 661 217 F
• Réalisations :	34 862 087 F
• Restes à réaliser :	0

Article 2: De reconnaître la sincérité des reports de l'exercice 2013 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

Article 3: D'arrêter et d'adopter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4: Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5: Le président du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.


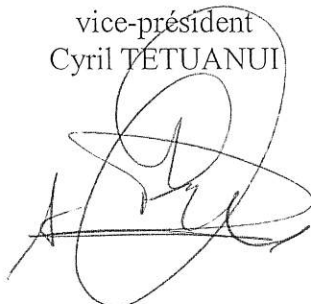
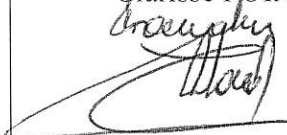
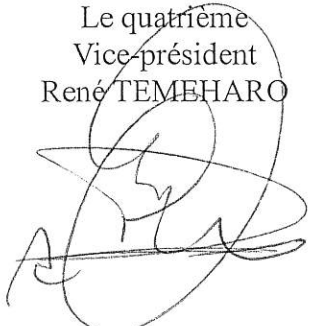
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Papeete, le 12 mars 2014

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le conseil d'administration :

Le premier vice-président Bruno SANDRAS 	Le deuxième vice-président Cyril TETUANUI 	Le troisième Vice-président Clarisse POIA 
Le quatrième Vice-président René TEMBHARO 	Membre titulaire du CA Valentina CROSS	Membre titulaire du CA Philip SCHYLE
Membre titulaire du CA Henri TUEINUI	Membre Titulaire du CA Raymond VOIRIN	Membre titulaire du CA Fernand TAHIATA

Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : 19/03/14....
- Publiée ou affichée le : 19/03/14.....
- Retirée le :